



**FICHE QUESTIONS / REPONSES DU FIL DE DISCUSSION TCHAP DE LA
JOURNEE NATIONALE DES PORTEURS DE PROJETS ENT ET SERVICES
NUMERIQUES POUR L'EDUCATION**

19/11/2025

Ce document a été constitué à partir du fil de discussion du salon Tchap dédié à la journée nationale des porteurs de projets ENT et services numériques pour l'éducation du 19 novembre 2025. Il a été enrichi des réponses apportées par les équipes de la DNE en séance et en dehors.

Pour faciliter la navigation, les questions sont classées en différentes catégories.

THEMATIQUES

| | |
|---|---|
| Raccordement et accès aux services numériques | 2 |
| DNMA-Dispositif national de mesure d'audience et communs numériques | 4 |
| Modularité, interopérabilité et conformité technique..... | 5 |
| Enseignement privé et spécificités | 6 |
| Outils et évolutions à venir | 6 |



RACCORDEMENT ET ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES

Comment faciliter le raccordement des projets de taille réduite à ÉduConnect, notamment pour le premier degré (1D) ?

- ▶ La question est reconnue comme un enjeu important. Il est nécessaire de définir des schémas de raccordement génériques et souples, permettant d'intégrer tout type de projet, tout en identifiant clairement les responsabilités des acteurs impliqués. Les travaux sont en cours pour améliorer ce processus.

Une évolution d'ÉduConnect est-elle prévue pour intégrer les personnes en charge des élèves (familles d'accueil) dans le 1D, comme c'est déjà le cas dans le 2D ?

- ▶ Ce besoin est identifié. La mise en place de cette évolution est étroitement liée au déploiement d'ONDE V2. Une fois ce dernier terminé, la coordination entre les équipes de l'annuaire fédérateur et ONDE sera nécessaire pour mettre en place une solution adaptée au 1D. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de calendrier associé.

Quelle est la procédure pour proposer une ressource produite par une collectivité pour un accrochage au GAR ?

- ▶ Il convient de contacter l'adresse [dne-gar\(@\)education.gouv.fr](mailto:dne-gar(@)education.gouv.fr) en précisant la ressource et son public cible. Un échange sera organisé avec la collectivité et l'équipe GAR.

Existe-t-il une solution pour faciliter l'accès au GAR pour les élèves de DAME (ex IME) ?

- ▶ À ce jour, il n'existe pas de solution globale au niveau national. Un échange au cas par cas peut être proposé selon les besoins de chaque académie. Par défaut, les UAI de ces structures ne sont pas directement intégrées dans le référentiel d'UAI du GAR et leur ajout doit être demandé par l'académie puis qualifié par l'équipe GAR.

La plateforme Avenir(s)-Onisep sera-t-elle intégrée au GAR ?

- ▶ Un raccordement ÉduConnect/Hub agents a été mis en place dès l'ouverture de la plateforme. Il n'est pas prévu d'accrochage au GAR.



Pourquoi Capytale n'est-il pas encore intégré au GAR ?

- ▶ L'accrochage au GAR est en cours de développement

Comment faciliter l'accès à ELEA pour les établissements qui ne disposent pas d'ENT ?

- ▶ L'accès à ELEA est possible pour tous les établissements, y compris privés sous contrat, dépendant d'autres ministères ou à l'étranger. Des discussions sont en cours pour faciliter davantage cet accès et unifier les parcours.

L'ENT libre du Centre val de Loire pourrait-il être utilisé pour le 1D ou dans d'autres territoires ?

- ▶ Ce n'est pas prévu pour le 1D, mais l'ENT est ouvert à l'ensemble des collectivités intéressées hors Centre Val de Loire (collèges et lycées). Prise de contact : laurent.gougis(@)recia.fr

BigBlueButton est-il intégré dans les ENT ONE et NEO ?

- ▶ La solution est intégrée et disponible dans ces ENT. La demande étant réalisée par projet, seuls les projets ENT ayant fait une demande à apps(@)education.gouv.fr ont intégrés le service classe virtuelle dans leur plateforme.

Qu'entend-on par l'expression « droit à la déconnexion » dans le cadre des ENT et services numériques éducatifs ?

- ▶ Le « droit à la déconnexion » est aujourd'hui une notion largement comprise et adoptée, mise en avant par les lycéens, les parents et la communauté éducative. Cette expression, passée dans le langage courant, traduit une volonté de réguler l'usage des outils numériques sans en interdire l'accès. Concrètement, ce droit signifie que les élèves ne devraient pas être contraints de se connecter à un service numérique en dehors du temps scolaire et d'étude. L'objectif n'est pas de bloquer l'accès aux informations, mais de limiter les comportements compulsifs liés aux notifications.

Ainsi :

- L'expression ne sous-entend pas une interdiction d'accès : les ressources restent disponibles pour ceux qui souhaitent les consulter.



- L'expression invite à réduire les notifications pour limiter les alertes intempestives afin de préserver les temps de repos et de déconnexion.
- ▶ Il s'agit de trouver un équilibre : garantir l'accessibilité des informations tout en respectant le besoin de déconnexion des élèves et des familles.

Les services Classe virtuelle et Nuage sont-ils accessibles aux élèves du MASA ?

- ▶ Le service classe virtuelle est accessible aux élèves du MASA si les établissements dépendant du MASA sont intégrés au projet ENT.
- ▶ Le service Nuage n'est accessible qu'aux enseignants et sera intégré dans les ENT et services de vie scolaire courant 2026. Et il sera accessible si les établissements dépendant du MASA sont intégrés au projet ENT.

DNMA-DISPOSITIF NATIONAL DE MESURE D'AUDIENCE ET COMMUNS NUMERIQUES

Le DNMA Pronote est-il accessible aux collectivités contribuant à son financement indirect via la dotation de fonctionnement à l'établissement ?

- ▶ L'ensemble des outils de vie scolaire sera marqué dans le DNMA.

Le DNMA est-il ouvert aux communs numériques tels qu'Eléa ou Capytale ?

- ▶ Ces services devront à minima respecter le cadre de référence du marquage DNMA. Les services Eléa et Capytale disposant déjà d'un outil de marquage, le chantier reste à étudier.

Les communs numériques resteront-ils gratuits pour les collectivités territoriales ?

- ▶ Les investissements ont été réalisés par le ministère de l'éducation nationale pour une mise à disposition aux acteurs habilités de la communauté éducative.

Une suite d'outils dédiés à la vie scolaire est-elle prévue dans les communs numériques ?

- ▶ A date, il n'y a pas de projets de suite de vie scolaire dans les communs numériques.
- ▶ Néanmoins, la feuille de route prévoit l'intégration de nouveaux outils, avec des discussions en cours pour répondre aux besoins identifiés.



Quelle est la démarche à suivre pour intégrer les ressources de La Forge des communs numériques éducatifs à un service ?

- ▶ Il est possible de proposer un raccourci vers le portail des ressources. Les ressources de la Forge des communs numériques sont sous licences libres, elles sont donc librement intégrables dans le respect de la ressource. Certaines fonctionnent de façon autonome et peuvent être accessibles avec un simple lien, d'autres nécessitent d'être installées sur un serveur pour être déployées. Les instructions sont généralement disponibles sur le dépôt de la ressource.
- ▶ Pour un échange et une intégration personnalisée des ressources de la forge à l'ENT, vous pouvez directement contacter [alexis.kauffmann\(@\)education.gouv.fr](mailto:alexis.kauffmann(@)education.gouv.fr)

Une trajectoire *secnumcloud* est-elle suivie pour les communs numériques ?

- ▶ La doctrine technique du numérique pour l'éducation n'exige pas la conformité SecNumCloud. En revanche, le cadre général de sécurité de la doctrine technique s'impose aux communs numériques.

MODULARITE, INTEROPERABILITE ET CONFORMITE TECHNIQUE

Dans le cadre des réflexions en cours sur la simplification des parcours usager dans les ENT, les services de l'Education Nationale (par exemple : LSU et bourses), seront-ils accessibles via l'ENT et de façon individuelle ?

- ▶ Pour atteindre cet objectif visant à renforcer la visibilité et la lisibilité de ces services, plusieurs actions d'urbanisation sont à mener :
 - Modulariser les services en ligne pour les rendre indépendants du portail d'accès
 - Exposer ces services *via* des API sous contrôle de l'identité ÉduConnect pour assurer une intégration cohérente et sécurisée dans l'écosystème numérique.
- ▶ Ces services en ligne relevant du périmètre des démarches essentielles suivies par la DINUM, des travaux seront également menés pour assurer la conformité avec les normes d'accessibilité RGAA pour l'ensemble des interfaces et services du parcours usager.



ENSEIGNEMENT PRIVE ET SPECIFICITES

Quel est le périmètre d'application de l'opposabilité de la Doctrine Technique du numérique pour l'éducation ?

- ▶ L'enseignement privé sous contrat n'a pas souhaité participer à ce projet et n'est donc pas concerné par l'opposabilité.
- ▶ Des arrêtés par service socle seront publiés, l'ensemble des établissements utilisateurs de ces services (incluant les établissements agricoles) seront donc concernés.

OUTILS ET EVOLUTIONS A VENIR

Comment l'information de la publication du décret d'opposabilité de la Doctrine Technique du numérique pour l'éducation sera partagée ?

- ▶ Une communication spécifique sera réalisée dès le décret publié.

Quelles seraient les conséquences pour les collectivités territoriales du non-respect d'une exigence opposable de la Doctrine Technique du numérique pour l'éducation ?

- ▶ Dans le cadre du décret d'application, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des exigences par une collectivité (cela relèverait d'une loi et non d'un décret).
- ▶ Des dialogues dans le cadre d'instances régulières sur la Doctrine technique permettront de résoudre les écarts d'alignement stratégique entre ministère et collectivités. Pour chaque version de la Doctrine technique, un délai de mise en conformité (minimum 10 mois) sera également proposé.

L'outil de distribution du compte ressource est-il développé et fonctionnel ? Peut-il être mise à disposition des collectivités territoriales qui distribuent des ressources aux EPLE ?

- ▶ Le projet du « compte ressources » dont l'objectif était de faciliter l'achat de ressources pédagogiques numériques par les enseignants au niveau de leur établissement a été gelé en 2025 compte tenu du contexte budgétaire.



- ▶ Si l'outil n'est pas fonctionnel, le code du prototype « compte ressources » est néanmoins mis à disposition des collectivités, comme de tous les utilisateurs, sur la forge des communs numériques :
 - *Front office* : <https://forge.apps.education.fr/incubateur/projet/startup-d-etat/compte-ressources/compte-ress-front>
 - *Back office* : <https://forge.apps.education.fr/incubateur/projet/startup-d-etat/compte-ressources/compte-ress-back>

SCOPE sera-t-il alimenté par les données des outils de vie scolaire ?

- ▶ A terme, le projet SCOPE concernera l'ensemble des données d'emploi du temps et d'organisation pédagogique. Pour 2026, il est prévu de se concentrer dans un premier temps sur la notion de « groupes » à la frontière entre emploi du temps et vie scolaire.